

**Déclaration de la 17ème session de  
Assemblée Parlementaire de l'Union pour la  
Méditerranée**  
L'Esprit de Rabat

16 février 2024

- 1- Sous la présidence de M. Rachid Talbi El Alami, Président de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc et Président de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée et à son invitation ;
- 2- Profondément attachés aux principes de la coexistence pacifique et de la tolérance, et désireux de préserver la cohésion et l'esprit de compromis qui fédèrent les peuples euro-méditerranéens et motivent leur action parlementaire commune ;
- 3- Mus par la nécessité de poursuivre le dialogue et la concertation entre les parlements membres et de consolider les efforts déjà entrepris, en vue de faire de la Méditerranée un espace prospère où règnent la paix, la démocratie et le co-développement ;
- 4- Rappelant, dans cet esprit, la volonté manifestée par les parlementaires méditerranéens, depuis le lancement du Processus de Barcelone en 1995 et la création de l'Union pour la Méditerranée en 2008, en passant par le Forum parlementaire Euro-méditerranéen en 1998 et l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne en 2004, vers l'AP-UpM en 2010, de soutenir sur le plan parlementaire et d'appuyer la mise en œuvre des engagements pris au niveau intergouvernemental ;
- 5- Les présidents des parlements membres de l'AP-UpM soulignent la nécessité de mutualiser leurs efforts face aux défis qui guettent cette région et conviennent de la pertinence d'une Union pour la Méditerranée forte et agissant en faveur d'une politique de voisinage avec l'Union Européenne renouvelée, et qui tienne compte des transformations profondes que connaît l'espace euro-méditerranéen et des défis inédits auxquels il doit faire face ;
- 6- Ils suivent avec intérêt le processus de réforme de l'Union pour la Méditerranée, lancé en novembre 2022, visant à préserver sa pertinence stratégique et politique, développer ses acquis et renforcer ses instruments pour être en phase avec les défis multiformes du moment et de l'avenir à l'échelle régionale et globale ;
- 7- Ils saluent l'action de la Co-présidence UE- Jordanie de l'Union pour la Méditerranée et se félicite de la candidature du Royaume du Maroc à cette

fonction qui ne manquera pas de donner un nouvel élan à l'intégration euro-méditerranéenne ;

- 8- Ils rappellent le devoir qui leur incombe d'être à l'écoute des attentes et des préoccupations des peuples de la région en ce qui concerne les changements climatiques, la sécurité sanitaire, la problématique migratoire, la traite d'êtres humains, le crime organisé, le terrorisme et tous les aléas sécuritaires qui requièrent une action euro-méditerranéenne commune ;
- 9- Soulignent la menace posée par des groupes terroristes profitant de l'instabilité et des conflits pour proliférer et déstabiliser l'espace méditerranéen ;
- 10- Ils ont ainsi regretté la persistance de multiples barrières politiques et économiques qui empêchent la coopération méditerranéenne de produire un contenu concret, qui réponde aux aspirations des peuples méditerranéens et en particulier de la Jeunesse et qui soit propice au développement de l'ensemble des pays de la région ;
- 11- Ils appellent à ériger la dimension économique en priorité de premier rang au sein de l'UpM à travers l'élimination des obstacles entravant les échanges commerciaux et le développement de projets d'investissement dans la région, en particulier dans les secteurs clés pour l'intégration régionale tels que les transports et la connectivité énergétique ;
- 12- Ils ont rappelé les principaux piliers de la coopération parlementaires méditerranéenne, à savoir le dialogue politique, la coopération économique et culturelle, et le dialogue humain, social et culturel, et souligné l'importance de repositionner la coopération et le partenariat à travers des projets structurants et novateurs dans les domaines d'intérêt commun ;
- 13- Ils ont appelé de leurs vœux un plus grand engagement des membres de l'AP-UpM et une meilleure coordination en vue de préserver l'acquis parlementaire euro-méditerranéen, par une meilleure mobilisation plus ciblée et plus efficace des moyens pour la redynamisation de leur action commune ;
- 14- Les présidents ont condamné la recrudescence de la violence dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et le coût humain qu'elle engendre, en insistant sur la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat et permanent dans le strict respect du droit international humanitaire et la libération de tous les civils innocents, ainsi que leur condamnation des actions terroristes, en appelant à la reprise des efforts consentis en vue de parvenir à la solution politique des deux États ;
- 15- Ils ont exprimé, à cet égard, leur rejet du déplacement forcé des Palestiniens en appelant à ce que soit assuré un flux d'aide humanitaire destinée à la population civile dans la bande de Gaza de manière adéquate, sûre et sans entrave ;
- 16- En rappelant l'urgence de réactiver le processus de paix israélo-palestinien pour favoriser la recherche d'une solution globale à la question du Moyen-Orient,

qui soit juste et durable, et qui puisse créer un horizon politique propice à l'établissement de deux États vivant côte à côte, en paix et en harmonie ;

- 17- Les présidents ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par les pays de la région en vue de la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- 18- Le Sommet a salué la Présidence marocaine pour sa contribution active au sein des instances de l'AP-UpM et les efforts qu'elle a fournis durant son mandat, en louant la contribution parlementaire appréciable du Royaume du Maroc, en tant que membre fondateur, à la réussite de l'organisation des réunions du Bureau et du bureau élargi ainsi que l'accueil de la 17<sup>ème</sup> session plénière de l'AP-UpM et la préparation de ses travaux ;
- 19- Le Sommet a loué l'engagement dont la présidence espagnole, qui prend le relais, ne manquera pas de faire montre pour insuffler une nouvelle dynamique à l'action parlementaire euro-méditerranéenne.